COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 28 mai 2010 (convocation du 17 mai 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max. M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, MIle EL M. FEUGAS Jean-Claude, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme LAURENT Wanda, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MOULINIER Maxime, M. MOGA Alain, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M.JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45

M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc

M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10

M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20

M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25

M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00 Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean

M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel

M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard

M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique

Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte

M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique

MIIe COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00 Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis

Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45

M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques

M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck

M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle

M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas

M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 28 mai 2010

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER Direction de l'Action Foncière

N° 2010/0369

BORDEAUX - site de l'ancienne Cité des Fleurs - Acquisition des parcelles BO n°62 - 68 et 69 appartenant à Réseau Ferré de France - Autorisations - Décision

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Il est avéré que l'actuelle Caserne de sapeurs pompiers de la Benauge à BORDEAUX n'est plus adaptée aux besoins du fonctionnement du SDIS.

La solution d'une rénovation-extension n'ayant pas été retenue au terme des études relatives au devenir de cet équipement il a alors été jugé préférable de rechercher un site à proximité, adapté aux besoins et contraintes du SDIS.

C'est ainsi qu'a pu être identifiée l'emprise de l'ancienne Cité des Fleurs dont la localisation stratégique, au débouché du Pont Saint Jean et à proximité des quais a recueilli l'assentiment des diverses parties concernées.

Sur ce site était implanté un groupement d'habitations HLM de la société ICF, dont la démolition totale est intervenue très récemment, en vue de la prochaine cession à notre Etablissement de l'emprise foncière ainsi libérée d'une contenance d'environ 11 255 m².

Réseau Ferré de France se trouve pour sa part être propriétaire des voies privées d'accès à la propriété d'ICF et c'est à ce titre qu'il vous est proposé aujourd'hui d'acquérir ces emprises, actuellement cadastrées BO n° 62, 68 et 69 pour une contenance totale de 7 668 m² et ce, moyennant le prix de 120 euros le m² qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A - AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable avec Réseau Ferré de France (RFF) en vue de l'acquisition des parcelles non bâties cadastrées BO n° 62, 68 et 69, d'une contenance d'environ 7 668 m² situées à BORDEAUX-BASTIDE sur l'emprise de l'ancienne Cité des Fleurs, moyennant le prix de 120 euros le m² net vendeur, qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine,

- à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette transaction.

B - DECIDER

Que cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal de l'exercice en cours : Chapitre 21, Compte 2111, Fonction 8240, CRB A 410, Programme HAA.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 7 JUIN 2010

PUBLIÉ LE: 7 JUIN 2010

M. JEAN TOUZEAU